



ONG

Amis de la Nature

Solidarité – Discipline – Progrès

BP : 3400 Bangui – Tél : 75 74 16 40 / 77 06 14 53

Email : amisnature_mbata@yahoo.fr / pignadomavo@yahoo.fr

Commune de Mbata, Sous-préfecture de Mbaïki, Préfecture de la Lobaye

État de la situation de l'éducation à l'environnement dans les pays francophones : Cas de la République Centrafricaine Une présentation de l'ONG « Amis de la Nature »

Par Patrice Ignadomavo, président exécutif national de l'ONG Amis de la Nature

En République Centrafricaine (RCA), le mot environnement est un nouveau concept, car trop de termes sont mal compris, tels que biodiversité, changement climatique et désertification. C'est pourquoi l'organisation non gouvernementale (ONG) Amis de la nature sensibilise, éduque et informe sur les concepts d'environnement et de développement durable. L'ONG protège le patrimoine planétaire et encourage la solidarité vis-à-vis des générations futures.

Lien entre environnement et pauvreté

Le développement inégal sur la scène internationale, c'est-à-dire que le Sud dépend du Nord, entraîne l'appauvrissement continu des fournisseurs de matières premières du Sud qui les vendent à des prix dérisoires sur les marchés du Nord.

En République Centrafricaine, plusieurs familles vivent sous le seuil de la pauvreté absolue. Ces familles, comme tant d'autres en Afrique, sont dépendantes de la nature pour survivre. Le sol, la végétation, l'eau et la faune constituent leur principal capital économique, auquel elles ont accès « gratuitement ». Aujourd'hui, ces familles sont obligées de dégrader leur environnement en le surexploitant, même si elles savent que cela compromet leur avenir.

Tant que la pauvreté règnera, l'environnement se dégradera.

Besoin de protection de la biodiversité

La RCA s'est engagée, avec l'aide du Fond Mondial pour l'Environnement (FEM), à réduire la dégradation et la perte de biodiversité par la mise en œuvre d'un véritable plan national. Cependant les mesures nationales d'incitation et d'accès aux ressources génétiques, retenues par le FEM en matière de diversité biologique, ont montré des insuffisances. Ces mesures d'incitation concernent toutes les dispositions en vigueur, soit politiques, législatives, économiques et sociales, y compris tout autre moyen dont dispose le pays en vue d'inciter les organes gouvernementaux, le secteur privé, les ONG et les populations à la gestion durable de la biodiversité.

La Convention sur la Biodiversité rappelle l'importance d'identifier les besoins du pays et les mesures d'incitation à adopter en fonction de ses capacités. L'article 11 de la Convention stipule que « Chaque partie contractante adopte, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, des mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique. »

Une première mesure d'encouragement des acteurs à adopter, pour la protection de la biodiversité, est d'inclure l'environnement dans les politiques générales de l'État, notamment dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et dans les Objectifs de développement du Millénaire (ODM).

Problèmes dans la gestion de la biodiversité

Le pays est confronté à plusieurs problèmes en matière de gestion des ressources de la biodiversité. Plusieurs activités détruisent les écosystèmes : les feux de brousse pratiqués par les chasseurs et les éleveurs ; le principe de libre accès à la chasse ; le braconnage local et étranger ; l'exploitation minière dans les forêts et aires protégées ; de même que l'exploitation forestière, l'attribution de permis spécial de coupe dans les sites fragiles et la culture sur brûlis sans respect du temps de jachère qui entraînent la déforestation. De plus, des points de vente de munitions de chasse se sont multipliés en dehors du contrôle du Ministère de la faune qui délivre habituellement ces autorisations de vente.

Malgré les mesures en vigueur des autorités Centrafricaines, les ressources de la biodiversité subissent toujours des pressions d'origines diverses. L'utilisation non durable de ces ressources aura inévitablement des conséquences irréversibles si aucune action n'est mise en œuvre contre cette tendance. À cela s'ajoute un manque crucial de moyens matériel et financier, ainsi qu'un manque de bénévoles formés pour sensibiliser.

Trouver des alternatives

Les communautés n'ont pas fondamentalement modifié leur gestion des ressources de la biodiversité. Avec la crise économique persistante et l'érosion du pouvoir d'achat, même si elles ont pris conscience des dommages faits à l'environnement, ces communautés ne recherchent pas activement des alternatives. Elles ont perdu la notion des principes traditionnels de conservation.

Indice de pauvreté en République Centrafricaine

La RCA vient en 172^{ème} rang des pays les plus pauvres, selon le rapport de 2008 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui se base sur l'Indicateur de développement humain (IDH). En RCA, 70 % de la population dépend de l'exploitation des produits forestiers non ligneux et ligneux. Le PIB par habitant est de \$266. Le taux d'alphabétisation est de seulement 37,2%.

Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et le Programme national d'adaptation au changement climatique ont pris en compte cette situation de pauvreté.

Programme pour 2010-2011

1. Surveillance des aires protégées (forêts classées)

Il y aura 30 volontaires répartis en six équipes, désignés avec l'appui des membres de nos comités locaux qui ont une bonne connaissance des forêts.

1.1 Actions à entreprendre

- Chaque équipe fera un jour de surveillance par semaine ;
- Les surveillants, appuyés par les chefs de patrouilles, devront traquer les récalcitrants, confisquer leur matériel et tenter une action, en cas de récidive, à la Mairie ou à la Gendarmerie selon les cas ;
- Les chefs d'équipe feront leur rapport chaque soir au Bureau exécutif.

1.2. Éducation environnementale

- Création de cours d'éducation relative à l'environnement, une fois par semaine, dans chaque classe (avec l'accord des responsables des établissements scolaires) ;
- Création de clubs d'hygiène dans chaque établissement scolaire ;
- Réhabilitation des latrines scolaires ;
- Réalisation de jardins scolaires ;
- Réhabilitation et entretien des sources forestières ;
- Reboisement des sites dégradés ;
- Organisation d'activités génératrices de revenu ;
- Sensibilisation à l'eau et à son assainissement ;
- Sensibilisation aux droits des peuples autochtones ;
- Dons de fourniture scolaire aux élèves opprimés et orphelins ;
- Projection de films, suivis de causeries éducatives, sur les enjeux environnementaux des quartiers et villages ;

- Échange de poèmes et de contes sur des thèmes liés à l'environnement : biodiversité, changement climatique et désertification.

(Remerciement spécial au Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale pour son soutien financier qui a permis aux Amis de la Nature d'avoir du matériel de sonorisation depuis 2008.)

Rôle des ONG

En RCA, les ONG sont organisées en réseaux, notamment celui de la santé, des droits humains, de l'éducation et de l'élevage. Toutes les ONG sont regroupées dans le Collectif Inter ONG en Centrafrique (CIONGCA). Les ONG environnementales font partie du Réseau des ONG de l'Environnement et du Développement Durable (RONGEDD). Chaque réseau a des objectifs bien précis et ses propres relations sur le plan national ou international. Il a un siège et des programmes de travail. L'information est ensuite partagée pour plus d'uniformité et afin que chaque réseau évolue.

Patrice Ignadomavo

Président exécutif national de l'ONG Amis de la Nature

Administrateur du Réseau des Aires Protégées de l'Afrique Centrale

Conseiller Sous-régional du Réseau Africain sur l'Eau et l'Assainissement

Point Focal ANEW en RCA

Personne relais du réseau Planèt'ERE en RCA

Membre du Comité directeur et de Coordination du Projet auto-évaluation des capacités nationales à renforcer en matière d'environnement mondial

Consultant en éducation environnementale (niveau scolaire et adulte)

Animateur sur le VIH/SIDA et les IST